



Association canadienne des courtiers de fonds mutuels
Mutual Fund Dealers Association of Canada
121 King Street West, Suite 1600, Toronto, Ontario, M5H 3T9
TÉL. : 416-361-6332 TÉLÉC. : 416-943-1218 SITE WEB : www.mfda.ca

Personne-ressource : Laurie Gillett
Directrice, Service aux membres
Téléphone : (416) 943-5827
Courriel : lgillett@mfda.ca

BULLETIN n° 0151-M
Le 12 juillet 2005

Bulletin de l'ACFM

Renseignements sur l'adhésion

Aux fins de distribution aux parties intéressées dans votre société

Questionnaire obligatoire de l'ACFM

L'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'ACFM) a instauré un questionnaire obligatoire dans lequel elle demande à ses membres des renseignements sur la portée et la nature de leur participation à la vente de titres dispensés (par ex. fonds spéculatifs, placements privés, sociétés en commandite), d'instruments de dépôt (par ex. billets à capital protégé) et d'arrangements concernant l'indication de clients.

Les résultats du questionnaire permettront de cerner des points de réglementation potentiels, d'orienter l'élaboration de principes directeurs et d'aider le groupe de travail de la Corporation de protection des investisseurs de l'ACFM mentionné dans le Bulletin de l'ACFM n° 0144-P à évaluer le risque pour le fonds, à déterminer les limites de couverture et à établir la méthode de cotation.

L'ACFM coordonne aussi ses efforts avec ceux de la CVMO, qui met en œuvre son propre sondage sous le titre *Limited Market Dealer Initiative* décrit dans l'Avis du personnel de la CVMO 11-752. Les membres de l'ACFM qui sont aussi inscrits à titre de *limited market dealers* ne recevront pas le sondage de la CVMO mais devront plutôt remplir le questionnaire obligatoire de l'ACFM.

Les réponses au questionnaire doivent être produites **au plus tard le 12 août 2005**.

Doc #63331v1